



CIRCULAIRE N° 2151 MBPE/DGD du 18 MAI 2021

(Diffusion Générale)

**Objet : Utilisation du code additionnel OP4
pour les importations par voie aérienne**

Réf : - Code des douanes

En vue de répondre aux contraintes de célérité des opérations de dédouanement des envois importés par la voie aérienne, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, **qu'il est institué un code additionnel OP4 dans la procédure de dédouanement des marchandises à l'aéroport, en remplacement du code additionnel OP3 ;**

Le recours au code additionnel OP4 donne la possibilité, à l'opérateur, de valider sa déclaration en détail et d'apurer les bons provisoires, s'il y a lieu, dans l'attente de la délivrance du RFCV.

Sont éligibles, à cette procédure exceptionnelle, les opérateurs ci-dessous désignés :

- BOLLORE TRANSPORT LOGISTICS COTE D'IVOIRE ;
- TRANSIT TRANSPORT SERVICES (TTS) ;
- MOVIS COTE D'IVOIRE ;
- DHL GLOBAL FORWARDING ;
- PACKING SERVICE ;
- DHL EXPRESS.

En conséquence, et pour compter de la date de signature de la présente, le recours au code OP4 dans la procédure de dédouanement des marchandises à l'aéroport s'effectuera selon les modalités ci-après :

1. L'opérateur soumet au préalable sa demande de RFCV via le GUCE, sanctionnée par la génération d'un numéro de Transaction commerciale ;
2. Il valide sa déclaration en détail avec le code OP4, en précisant le numéro de la Transaction commerciale ;
3. Le service des douanes compétent effectue le DPOD, vérifie la déclaration, visite la marchandise et délivre le BAE ;
4. A l'émission du RFCV, la DARRV procède à la régularisation de la déclaration en détail. S'il s'avère que les valeurs déclarées sont inférieures aux valeurs attestées, la DARRV procède au redressement et à la liquidation des droits éludés sans suite contentieuse.

J'attache du prix à la stricte application de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires de CI
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Officier de l'ordre National